# Une illustration concrète du rôle d'une entreprise pour la protection de la biodiversité :

## Le cas de Veolia

**Sébastien Daziano**
Directeur de la Stratégie et de la Performance Plurielle - Membre du Comité Exécutif de Veolia

**Jean-Pierre Maugendre**
Adjoint au Directeur du Développement Durable et de la Performance Plurielle

**Tiphaine Déas**
Responsable des Engagements biodiversité au sein du Pôle Nature de la Direction du Développement Durable et de la Performance Plurielle

**De par la nature de ses activités, Veolia, leader mondial des services à l'environnement, contribue à la protection de l'environnement et de la biodiversité en luttant contre le changement climatique, la pollution et la surexploitation des ressources. Le Groupe s'engage également à transformer les 2 000 sites industriels qu'il exploite à travers le monde en véritables réservoirs de biodiversité. Cette démarche se concrétise par le déploiement de plans d'action locaux et, si cela est pertinent, par l'adoption de solutions fondées sur la nature. Cet engagement, en résonance avec l'ancrage territorial de Veolia, se veut un outil de dialogue puissant avec les acteurs locaux, permettant un partage des analyses sur les bénéfices environnementaux et sociaux générés par ces actions.**

## INTRODUCTION

**Le rapport "Entreprises et Biodiversité" de l'IPBES[1] paru en février 2026 a souligné que les entreprises étaient des acteurs-clés de la protection de la nature, grâce à leur capacité de déploiement opérationnel de politiques corporate, d'innovation et d'engagement de leur chaîne de valeur. Ceci afin de réduire leurs impacts négatifs, mais aussi d'accélérer le déploiement de leurs solutions à impact positif visant à restaurer et régénérer les milieux, ou à déployer les solutions fondées sur la nature.**

**Veolia a accueilli ce constat avec enthousiasme, en qualité bien sûr de spécialiste mondial des solutions de protection de l'environnement, mais aussi car, en qualité d'opérateur, il s'efforce de réduire au maximum les impacts que les activités des installations industrielles qu'il gère peuvent générer localement.**

**La combinaison de ces deux types d'actions crée une valeur environnementale et sociale multiple dans les territoires que nous vous proposons d'examiner plus complètement.**

## UN ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ INDISSOCIABLE DE LA NATURE DES MÉTIERS DE VEOLIA, ET INTÉGRÉ DANS SA STRATÉGIE COMME DANS SES MODES OPÉRATOIRES

Visant à dépolluer, décarboner et régénérer, les activités de Veolia contribuent à préserver les milieux naturels. Elles réduisent directement plusieurs des facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés par l'IPBES (changement climatique, pollution, surexploitation des ressources) résultant de l'activité de ses clients municipaux et industriels. En effet, la collecte et le traitement des déchets limitent la diffusion de polluants dans les sols et l'atmosphère, tandis que le traitement des eaux usées garantit le rejet d'une eau de qualité protégeant les milieux aquatiques. De plus, le développement de réseaux de chaleur urbains et l'usage de biomasse certifiée diminuent l'empreinte carbone, alors que le recyclage et la réutilisation de l'eau (REUT) préservent les ressources naturelles et soutiennent l'étiage des cours d'eau.

Les activités industrielles exercées sur les sites opérés par le Groupe, et dont il n'est dans la grande majorité des cas pas propriétaire, peuvent toutefois présenter localement des impacts sur les milieux, directs ou indirects, d'un ordre de grandeur plus faible que celui lié à la réduction des impacts de ses clients, et dont la maîtrise fait partie de la politique environnementale du Groupe. Par exemple, une station

1 Titre complet du rapport : "Évaluation méthodologique de l'impact de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard" https://www.ipbes.net/business-impact. IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, " le GIEC de la biodiversité".

d'épuration Veolia traite les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel, évitant ainsi la pollution des rivières et des nappes phréatiques. Mais son fonctionnement génère aussi des impacts locaux : imperméabilisation des sols, éclairage nocturne, circulation d'engins... C'est pourquoi le site doit mettre en place des actions concrètes comme la gestion différenciée de ses espaces verts ou une limitation de l'éclairage la nuit pour préserver la faune locale.

***Depuis janvier 2025, 124 000 arbres ont été plantés. Au-delà de la simple plantation d'arbres, ce projet poursuit d'autres objectifs écologiques : améliorer la qualité des eaux, favoriser le retour de la biodiversité et séquestrer durablement le carbone atmosphérique***

L'engagement de Veolia pour la protection du vivant s'est structuré à travers plusieurs étapes clés. Dès 2015, le Groupe a formalisé ses premières orientations en s'inscrivant dans la Stratégie Nationale Biodiversité, avant d'ancrer la protection de l'environnement au cœur de ses statuts avec sa Raison d'être en 2019. Cette même année, l'adhésion de Veolia à l'initiative *Act4nature international*[2] a permis de transformer ces principes en objectifs datés et chiffrés alignés sur les cadres internationaux comme le GBF (*Global Biodiversity Framework*).

Concrètement, le Groupe s'engage aujourd'hui à :

- Restaurer et protéger : en déployant des plans d'actions sur-mesure sur 100 % des sites aux potentialités les plus fortes au plan écologique avec un objectif de réalisation de ≥ 85 % d'ici 2027.
- Transformer les pratiques : en généralisant la gestion écologique et l'abandon total des produits phytosanitaires sur 95 % de ses sites.
- Agir sur la chaîne de valeur : en visant 100 % de traçabilité et de certification pour ses approvisionnements en biomasse bois, garantissant un impact « Zéro déforestation ».

Le déploiement des plans d'action visant à atténuer les impacts sur les sites sensibles pour la biodiversité fait l'objet d'un indicateur dédié au sein de la démarche de performance plurielle du Groupe. Pour garantir le plus haut niveau d'engagement, cet objectif est soutenu par un sponsor, membre du comité exécutif et Directeur de la Stratégie, de l'Innovation et du Développement.

Les 154 sites identifiés au travers du monde couvrent une surface totale de plus de 20 000 hectares. Ils ont été sélectionnés selon une double approche : leur sensibilité et potentialité écologique (proximité d'aires protégées, présence d'espèces menacées) et les pressions potentielles liées à l'exploitation (rejets, prélèvements, imperméabilisation).

Sur ces sites dits "sensibles", une mesure de l'empreinte biodiversité permet d'évaluer les impacts négatifs et positifs, qu'ils soient directs ou indirects, exercés par les activités du site à une échelle locale.

Cet outil d'analyse d'empreinte, co-conçu en 2019 par Veolia, des écologues et des experts en analyse du cycle de vie, permet d'évaluer qualitativement et quantitativement les enjeux du site à l'échelle locale. L'analyse croise les données liées au process industriel (rejets, prélèvements, consommations) et au contexte écologique (caractérisation des milieux, proximité d'aires protégées, présence d'espèces rares ou menacées). L'intervention d'un écologue expert de la biodiversité locale est obligatoire pour accompagner les entités opérationnelles dans la mesure des empreintes sur site.

L'écologue accompagne également le site dans la définition de son plan d'actions, défini en fonction des enjeux majeurs révélés par l'empreinte biodiversité. Il s'appuie sur une liste d'actions prédéfinies dont les objectifs sont la réduction des impacts identifiés et la préservation ou la restauration de la nature. Ces actions (15 actions génériques et des actions spécifiques) ciblent ainsi la réduction de l'impact sur l'artificialisation et la fragmentation des habitats, la préservation des espèces rares ou menacées, la gestion écologique des espaces verts, la protection de la ressource en eau, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la réduction de la pollution lumineuse, la lutte contre les pollutions, la lutte contre le changement climatique et la sensibilisation des parties prenantes.

Sur tous les autres sites gérés par le Groupe sont appliqués des standards élevés de préservation de la biodiversité :

- Le déploiement d'une gestion écologique, formalisée par une charte « Espaces Verts ». Cette approche substitue l'entretien traditionnel par des pratiques respectueuses de la biodiversité. Elle inclut des mesures obligatoires telles que la pratique de la fauche tardive, l'aménagement de refuges pour la faune (nichoirs, tas de bois, pierres sèches) et une gestion différenciée des espaces selon leur usage.
- L'abandon des produits phytosanitaires. Ainsi, le Groupe s'engage à supprimer l'usage des pesticides (herbicides, fongicides, insecticides et biocides) pour l'entretien de ses espaces. Ce standard impose une transition vers des méthodes alternatives (mécaniques, thermiques) et une évolution des normes esthétiques pour intégrer davantage la nature au sein des sites industriels.

2 Act4nature international, initiative lancée en 2018 par EpE (Entreprises pour l'Environnement), rassemble plus de 70 grandes entreprises françaises ou basées en France. Les engagements des entreprises sont revus et validés par un comité de pilotage multi-acteurs incluant des associations de protection de la nature, des associations professionnelles (Medef, Afep), des partenaires académiques et des organismes publics (Office Français de la Biodiversité). https://www.act4nature.com/en/.

Le déploiement de l'ensemble de ces actions est assuré par un réseau de plus de 50 correspondants biodiversité présents dans toutes les Business Units du Groupe, et il en est rendu compte dans le reporting annuel effectué par le Groupe dans son Document d'Enregistrement Universel sur l'avancement de ses engagements *Act4nature International*.

Enfin, le programme d'innovation du Groupe a inscrit au titre de ses priorités le développement de solutions fondées sur la nature associées à la gestion du grand cycle de l'eau, comme les zones humides artificielles, ou bien celui de solutions de *biomonitoring*, permettant de qualifier l'état des écosystèmes par la mesure de la présence de certaines espèces qui en sont représentatives. Ces solutions sont intégrées le plus largement possible dans les plans de protection de la biodiversité, et bien sûr aussi dans les offres du Groupe à ses clients potentiels.

## DES ACTIONS DÉPLOYÉES SUR TOUTES LES ACTIVITÉS DU GROUPE, ET SUR TOUTES LES GÉOGRAPHIES OÙ IL EST PRÉSENT

En Amérique Latine, Veolia a intégré la protection de la biodiversité dans la transformation de l'ensemble des centres d'enfouissement technique des déchets qu'elle gère en Colombie, tel le site d'Antanas ***(voir encadré)*** en " parcs technologiques environnementaux ", avec pour objectif d'être des centres de décarbonation, de décontamination et de régénération des ressources. Des plans d'action pour la préservation de la flore et de la faune ont été développés, incluant la sensibilisation à la protection de la biodiversité des salariés et des sous-traitants, l'interdiction totale de l'utilisation de produits phytosanitaires, le contrôle des espèces envahissantes, l'utilisation d'engrais biologiques et de compost, et la création d'habitats pour la faune, réalisant ainsi une harmonie entre les opérations et l'écosystème. Ces actions ont permis la restauration de près de 2 300 hectares, et la protection de 663 espèces animales et 552 espèces végétales. Au Brésil, la gestion écologique du site d'enfouissement d'Ipéro, près de Sao Paulo, qui gère les déchets de plus d'un million d'habitants, participe à la restauration de zones dégradées dans la Mata Atlântica, l'un des biomes les plus riches et les plus menacés dans le monde. A ainsi été créé lors de l'amenagement du site un corridor écologique communiquant avec l'espace protégé constitué par la foret voisine.

***Le lancement de plans de protection de la biodiversité est par nature une action à caractère local, en relation forte avec le territoire***

En France, de nombreuses actions ont été mises en place sur les usines du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), situés en bord de rivières avec de forts enjeux environnementaux, dans le cadre du renouvellement du contrat confié à Veolia, comme en témoigne le document édité par le Syndicat sur l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, en bord de Seine.

### En Colombie, le parc technologique environnemental d'Antanas

**Situé dans la ville de Pasto, ce parc de 100 hectares sur un site d'enfouissement de déchets maintient depuis 2021 trois zones de conservation totalisant 73 hectares. La création d'une pépinière permet la disponibilité d'espèces endémiques pour la revégétalisation et la reforestation (*Quercus humboldtii, Clusia sp, Panopsis sp* ...) tandis que des jardins favorisent des pratiques durables utilisant des plantes locales. Trois itinéraires d'observation de la faune permettent un suivi scientifique participatif, et des corridors biologiques relient les forêts présentes sur le site pour améliorer la connectivité écologique. Des capteurs spécialisés ont été installés pour l'identification des espèces, permettant l'alimentation de modèles utilisant des techniques avancées incluant, outre les comptages directs, des enregistrements acoustiques automatisés et des algorithmes d'apprentissage automatique. Les responsables du site sensibilisent les employés et les communautés locales par le biais de visites, de conférences et d'une participation active aux initiatives de conservation de la biodiversité.**

Pour les sites industriels, la réhabilitation d'une ancienne zone humide de 8 ha, comprenant 23 "terrasses" à proximité du complexe pétrochimique de Sinopec en Chine, a permis de restaurer la biodiversité. Cette initiative, menée par Veolia qui gère le cycle de l'eau du site, visait à optimiser la qualité des eaux traitées (60 % des eaux usées sont désormais réutilisées) avant leur réintroduction dans le milieu naturel. Chaque terrasse possède une végétation spécifique choisie pour ses qualités épuratoires. La zone humide ainsi réhabilitée sert de zone tampon intermédiaire avant le rejet final dans le réservoir de Niukouyu. La restauration de la zone humide a impliqué 2,7 ha plantés pour la phytoremédiation, contribuant à améliorer la qualité de l'eau. La création de différents habitats et paysages a enrichi la faune et la flore, avec l'identification de plus de 140 espèces d'oiseaux différentes (dont certaines figurant sur la liste des espèces en voie d'extinction de l'UICN, comme le vanneau huppé ou le paradoxornis du Yangtsé) et la réapparition de 9 espèces de poissons indigènes de Pékin dans la zone.

## L'usine de Choisy-le-Roi est propriété du Syndicat des Eaux d'Île-de-France

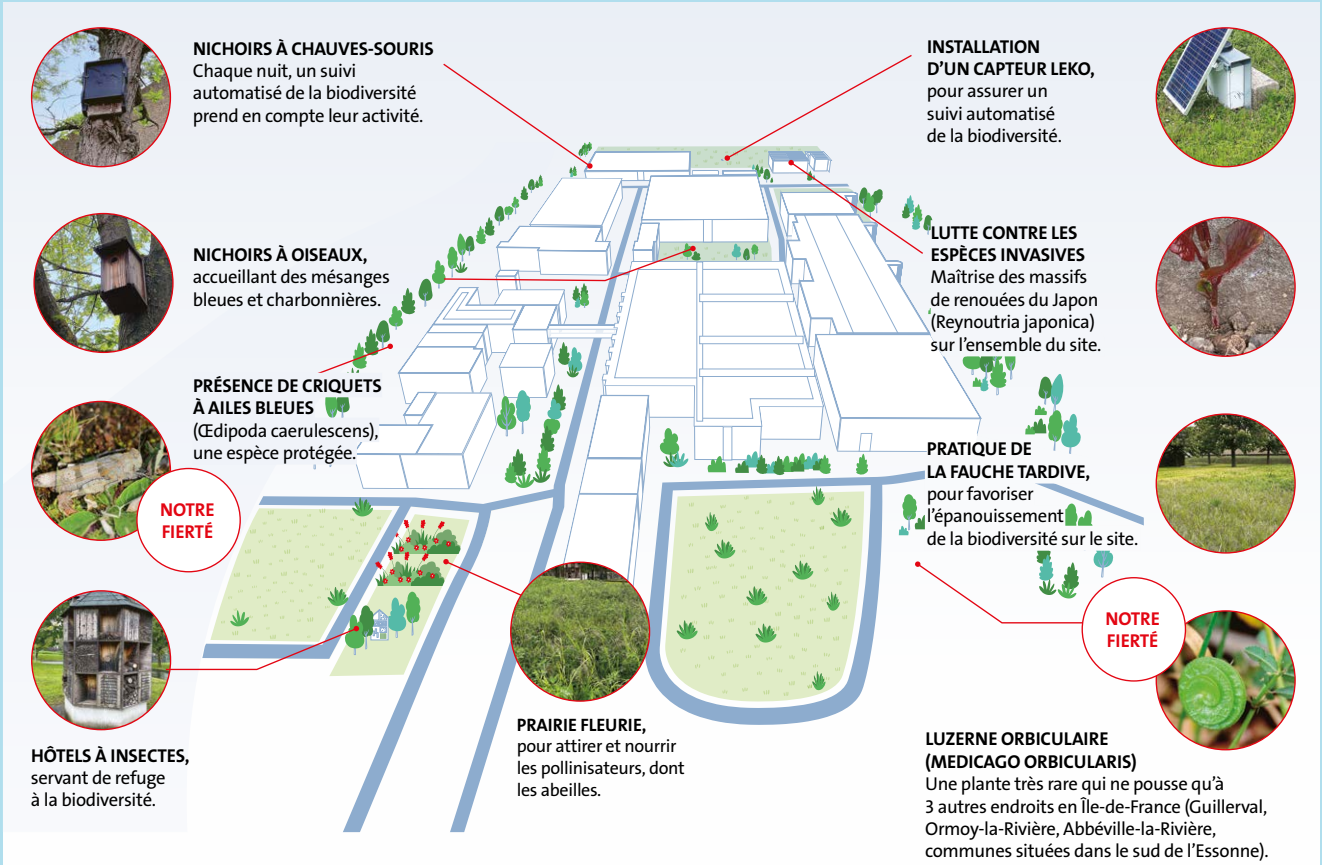


À Gum Springs, dans l'Arkansas, un programme de plantation de 275 hectares a été lancé à proximité d'un site de traitement des déchets. Depuis janvier 2025, 124 000 arbres ont été plantés. Au-delà de la simple plantation d'arbres, ce projet poursuit d'autres objectifs écologiques : améliorer la qualité des eaux, favoriser le retour de la biodiversité et séquestrer durablement le carbone atmosphérique. La démarche se distingue également par son ancrage local et scientifique : des forestiers apportent leur expertise de terrain, tandis que des équipes universitaires surveillent activement le retour de la faune sauvage, de jour comme de nuit.

## LA NATURE LOCALE DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ : DES PRÉREQUIS NÉCESSAIRES, MAIS AUSSI DE GRANDES OPPORTUNITÉS

Le lancement de plans de protection de la biodiversité est par nature une action à caractère local, en relation forte avec le territoire. Dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée, il nécessite de plus, comme toute action relative à la vie du contrat, une convergence de vues entre le propriétaire de l'installation (collectivité locale ou industriel) et son opérateur sur les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre, en ayant conscience que la reconquête des bons états écologiques s'inscrit sur le temps long, et qu'il ne sera souvent pas possible de faire état de progrès tangibles avant plusieurs années.

Tout particulièrement, le plan d'action peut parfois s'illustrer par la "sanctuarisation" d'une partie du foncier disponible pour en faire une réserve écologique au détriment d'autres activités, par des investissements non prévus initialement au contrat (remplacement de l'éclairage conventionnel par des LED, afin de limiter la pollution lumineuse – action qui bénéficie par ailleurs d'un taux de retour sur investissement très significatif –, mise en place de solutions fondées sur la nature comme les zones humides artificielles, ...), ou bien par des changements de pratiques d'exploitation (suppression de l'emploi des biocides, alors que leur usage est parfois imposé dans certains cahiers des charges à l'international).

Ce caractère local a également pour conséquence le fait que le "copier-coller" des plans d'action est difficilement applicable. En effet, même pour des activités industrielles semblables, les enjeux écologiques peuvent être très différents d'un site à l'autre. Un centre d'enfouissement au Brésil aura pour objectif de sanctuariser la *Mata Atlantica*, son homologue en France se concentrera plutôt sur la reconstitution de milieux naturels dégradés (mares, bosquets arbustifs, abris à reptiles...)

Enfin, comme pour toute action locale, le rôle des opérateurs de terrain, sous la responsabilité des directeurs de sites, est essentiel : ce sont eux qui mettront en œuvre les actions identifiées en les intégrant dans leurs pratiques d'exploitation, qui sensibiliseront les sous-traitants à l'usage de celles-ci, et plus largement qui assureront le lien avec les parties prenantes locales intéressées par la protection de la nature.

En corollaire, l'ouverture d'un site aux visiteurs locaux, en montrant les aménagements réalisés sur celui-ci pour la préservation de la biodiversité, est aussi un formidable moyen d'illustrer localement la contribution de nos activités – décarbonation, dépollution, protection des ressources – à la préservation de l'environnement, et bien sûr de contribuer à leur acceptabilité locale.

## CHANGER D'ÉCHELLE GRÂCE À UNE APPROCHE PARTAGÉE DE L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICES LIÉS AUX SOLUTIONS DE PRÉSERVATION DU VIVANT

Nous sommes persuadés que la généralisation des plans de protection de la biodiversité mis en place sur les sites industriels, tout comme des solutions fondées sur la nature telles que la création ou la réhabilitation de zones humides, seraient largement facilitées par la prise en compte de l'ensemble des bénéfices environnementaux et sociaux que ces actions génèrent. À Alicante, le parc urbain de la Marjal a été créé en pleine ville pour servir de zone de rétention des crues en cas d'épisode pluvieux majeur. Il est maintenant unanimement apprécié comme lieu de promenade, et a contribué à l'attractivité du quartier avoisinant jusqu'ici peu apprécié car sujet aux inondations. Au Nord de Paris, le centre d'enfouissement technique du Plessis-Gassot apparaît paradoxalement comme une zone verte de plusieurs dizaines d'hectares dans un environnement marqué par l'agriculture intensive. C'est aussi le cas de la zone de rejet végétalisée de Sinopec en Chine, qui contribue à la qualité de vie dans un environnement fortement industrialisé.

Ainsi, un projet initialement conçu pour une fonction unique génère sur les territoires une valeur multiple qu'il serait utile d'objectiver – tout au moins au plan qualitatif – afin que les décideurs puissent l'appréhender. L'étude des référentiels de co-bénéfices associés aux nombreux projets de certificats "biodiversité", que nous avons entamée chez Veolia, pourra sans doute contribuer à cet objectif[4].

**À propos des auteurs**

***Sébastien Daziano*** *est directeur de la Performance plurielle et de la stratégie et membre du Comité exécutif du Groupe Veolia. Il est le sponsor de l'objectif "Dépollution et préservation de la biodiversité" du dispositif de Performance plurielle du Groupe, qui opérationnalise la mise en œuvre de sa Raison d'être[3].*

***Jean-Pierre Maugendre*** *a été de janvier 2022 à janvier 2026 directeur du Pôle Nature de la Direction Performance plurielle et Développement durable du Groupe Veolia ; il est maintenant adjoint au directeur de cette Direction.*

***Tiphaine Déas*** *est responsable des engagements biodiversité de Veolia au sein de la Direction Performance plurielle et Développement durable du Groupe.*

3 Plus d'informations sur https://www.veolia.com/fr/groupe/rse-performance-plurielle.

4 Pour en savoir plus : Rapport Biodiversité Veolia (2024) https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4206/files/document/2025/08/veolia-rapport-biodiversite-190825.pdf.

© Alexis Bacle